

La démarche "Eaux Vives 63"

Le changement climatique donne lieu de plus en plus fréquemment à de fortes canicules. Localement, le climat océano-continental du Puy-de-Dôme les aggrave. Elles sont très sensibles dans les secteurs les plus peuplés du département autour de l'axe central nord-sud du département, occupé par des plaines agricoles, la vallée de l'Allier et la métropole clermontoise. Lors des canicules, leurs populations sont en souffrance et recherchent à tout prix des solutions de rafraîchissement. L'aménagement du territoire doit faire face.

Les îlots de fraîcheur accessibles, les rivières, les plans d'eau et les aménagements constituent alors des espaces très recherchés. Mais ces espaces sont rares dans certains secteurs du Puy-de-Dôme, notamment dans les espaces urbains qui font face au phénomène des îlots de Chaleur Urbains (ICU) et où la densité de population est la plus importante. Devant cette attente sociale, devant les risques pris parfois et les dégâts de tous types occasionnés par les pratiques sociales spontanées, le CAUE 63 a souhaité mener des réflexions sur le sujet du rafraîchissement et de la baignade en milieu naturel.

La démarche "Eaux Vives 63", vise à rassembler les acteurs de l'aménagement du territoire pour mener collectivement une réflexion sur le sujet de l'accès à la baignade et au rafraîchissement dans le Puy-de-Dôme. Dès les prémices, le CAUE a collaboré avec l'Institut d'Auvergne-Rhône-Alpes du Développement des Territoires (IADT). Un premier travail d'étudiants de l'IADT, en 2019-2020, a permis de prendre connaissance de la diversité des problématiques auxquelles font face les communes, de confirmer l'enjeu de répondre aux nouvelles pratiques sociales et de proposer des alternatives à la baignade, voire de nouveaux lieux de baignade.

La baignade dans le Puy-de-Dôme

Le territoire du Puy-de-Dôme est partagé par la plaine de la Limagne et la rivière Allier orientées Nord/Sud et encadrées par les reliefs, à l'ouest du plateau des Combrailles, de la chaîne des Puys et du massif du Sancy, à l'est ceux des monts du Livradois et du Forez. Au cœur du département, la métropole clermontoise, capitale auvergnate et principal bassin de vie, comptait 294 127 habitants en 2018.

Clermont-Ferrand et son agglomération ont enterré la plupart des cours d'eau de leurs territoires. Les milieux urbains sont fortement imperméabilisés et les "îlots de fraîcheur" y sont rares. Les villes sont équipées de piscines (Cf. Carte des baignades autorisées et piscines existantes) et le département est assez bien doté en sites de baignade, 28 sont autorisés, la plupart labellisés "pavillon bleu". Cependant presque tous sont aménagés sur des plans d'eau d'altitude. Seul le lac de Cournon, baignade autorisée, est situé dans la métropole et accessible en transports en commun. Les autres lieux de baignade sont éloignés des centres urbains et leur accès en transports en commun est inexistant ou difficile. Le réseau ferré ne dessert que les villes principales. Seuls 6 sites sont connectés au réseau régional de bus inter-urbains, dont 3 sont desservis le samedi (lignes 1/ 6/ 53) et 1 seul le dimanche (ligne 2), ce qui pose la question de l'équité sociale de l'accès aux points de baignades.

De nombreuses rivières ou plans d'eau sont attractifs mais la baignade y est interdite ou n'est pas aménagée.

Cette combinaison d'un climat inconfortable, d'une demande sociale forte et croissante de lieux de fraîcheur, de la dangerosité des pratiques non sécurisées, de la fragilité de la ressource en eau, place les élus des collectivités dans une position difficile. Ils doivent arbitrer entre la protection des populations, des milieux naturels, la préservation de la ressource et les conflits d'usage autour de l'eau, les risques sanitaires, les dangers liés à la baignade non encadrée et les attentes légitimes d'une population éprouvée par les canicules.

La situation demande aujourd'hui de faire évoluer les aménagements.

Par le concours Eaux Vives, le CAUE 63 a souhaité sensibiliser à ces enjeux et susciter la production de projets qui offrent des réponses globales.

Contexte réglementaire de la baignade

La baignade dans la rivière Allier a été interdite dans le Puy-de-Dôme, en 1975 par un arrêté préfectoral, au motif de sa mauvaise qualité sanitaire. Elle n'est donc pas surveillée malgré les nombreuses



CARTE PHYSIQUE DU PUY-DE-DÔME

pratiques et leur dangerosité. Localement, la combinaison des courants et l'irrégularité du fond de la rivière créent des pièges mortels.

Les politiques d'assainissement, le contrôle des effluents industriels et agricoles ont vraisemblablement amélioré la qualité de l'eau depuis 1975, mais aucune mesure régulière n'a été effectuée depuis 2009.

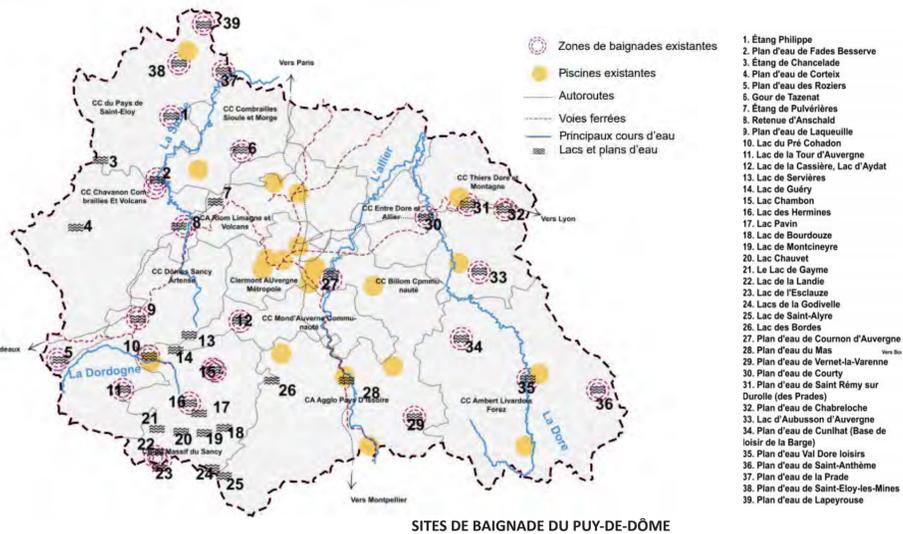
Actuellement, aucun des quatre sites d'expérimentation du concours Eaux Vives 63 ne peut prétendre accueillir un aménagement dédié à la baignade sans que des études plus poussées aient été réalisées quant à la qualité de l'eau et la dangerosité des courants et des fonds. Des procédures devront être suivies pour toute réévaluation de l'interdiction.

Une collectivité qui souhaite autoriser une baignade doit procéder à l'établissement d'un profil de baignade qui comprend :

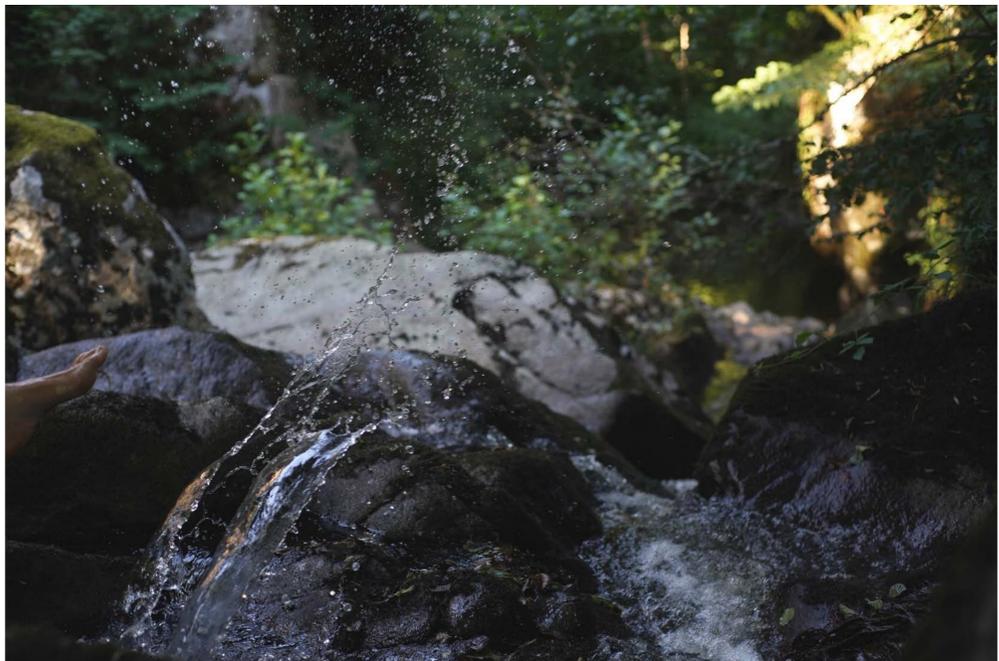
- un état des lieux et l'inventaire des sources éventuelles de pollution de l'eau
- un diagnostic avec l'analyse des données
- la définition de mesures de gestion préventives pour garantir la sécurité des baigneurs.

Des prélèvements et l'analyse de la qualité de l'eau sont nécessaires pour vérifier que la qualité de l'eau est "suffisante".

Si la baignade est autorisée, la collectivité est alors tenue de mettre en place une surveillance de la baignade et de contrôler la qualité sanitaire de l'eau par des prélèvements réguliers. Alors seulement, elle peut procéder à des aménagements sur le site : plage, ligne de vie, toboggan, poubelles...).



*Les étudiants de l'IADT : Anne Boucherez, Aïssatou Mariama Cissé, Sophie Faustmann, Louise Leblanc, Azzeddine Mouffok, Lucy Roddier et leur enseignante Hélène Roth ont contribué à la démarche Eaux Vives et produit un travail sur lequel s'est appuyé le concours.



PARTENAIRES



Le concours d'idées "Eaux Vives 63"

Une action de sensibilisation multi-partenariale

La préparation du concours a porté à l'échelle du Puy-de-Dôme, sur des territoires en demande d'accompagnement et de pistes prospectives et innovantes.

Le projet consistait à organiser un concours adressé aux étudiants et aux jeunes professionnels de l'aménagement du territoire, pour répondre à la demande grandissante d'accès au rafraîchissement par l'aménagement d'espaces de baignades, jeux d'eau et autres usages ludiques liés à l'eau.

Des étudiants de l'IADT* ont accompagné le CAUE pour l'élaboration d'une méthode de sélection de sites de baignade et le repérage de lieux représentatifs des différentes problématiques soulevées par le sujet.

Les objectifs du concours

- Sensibiliser à l'accès à la baignade et à l'eau de rafraîchissement les élus, techniciens, habitants, professionnels de l'aménagement ;
- créer un projet multi-partenarial pour mettre en lien les démarches du département, de l'agence d'urbanisme Clermont Métropole, du CAUE, et des établissements d'enseignement supérieur ;
- illustrer et susciter l'envie d'agir par le projet : ouvrir les champs d'exploration pour éviter la banalisation de la réponse à la demande sociale ;
- associer des compétences complémentaires (architecture, paysage, urbanisme, design, création artistique, ingénierie, ...) pour faire émerger des réponses à la fois concrètes et poétiques ;
- proposer de premières expérimentations in situ pour concrétiser les pistes prometteuses et évaluer les usages ;
- diffuser, au-delà du Puy-de-Dôme, une méthodologie et des propositions innovantes.

Le concours vise à sensibiliser trois types de publics :

- les élus, premiers acteurs concernés directement par ces problématiques d'aménagement ;
- le grand public, dont les besoins de rafraîchissement pendant les fortes chaleurs sont grandissants, et qui manque d'éléments pédagogiques aujourd'hui pour interagir respectueusement avec l'environnement ;
- les praticiens en architecture, paysage, ingénierie, aménagement du territoire, art et design.

L'atelier des partenaires

Au fil du projet, le CAUE a réuni à plusieurs reprises les partenaires de l'action "Eaux Vives 63" : le service Tourisme du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (CD63), le pôle métropolitain Clermont-Vichy Auvergne et l'Agence d'Urbanisme Clermont-Métropole, les services de l'État, des établissements d'enseignement supérieur (Ecole nationale d'architecture de Clermont-Ferrand, IADT, VetAgroSup), l'association Allier Sauvage, des représentants de territoires et communes intéressées pour illustrer la thématique.

Cet atelier avait pour objet de mettre en lien les différentes démarches en cours sur la thématique de la baignade et de garantir une bonne cohérence des actions et une synergie des élus et des techniciens dans le Puy-de-Dôme.

Les enjeux des aménagements sont de :

Faire avec l'environnement

Les emplacements de projet proposés sont situés en milieu naturel, souvent en limite d'espaces urbanisés. Les interventions doivent se montrer respectueuses de leur environnement, des paysages, des milieux naturels, ..., et favoriser le recours à des matériaux biosourcés, réemployés, originaires du territoire...

Inventer de nouveaux usages

Les propositions accompagnent les comportements envers le contexte des projets et de nouvelles pratiques des usagers. Comment jouer avec l'eau sans gaspiller la ressource ? Quels usages sont proposés au public : quelles interactions, animations ? Quels accès et temporalités d'usage (permanents, à des horaires précis,...) ? Quelle sensibilisation aux enjeux locaux, à la ressource en eau ?

Enjeux spécifiques des sites

Les sites ont été sélectionnés afin d'illustrer différentes problématiques liées à l'eau et à la baignade. Les projets d'aménagement doivent être attentifs à ces enjeux et alimenter la réflexion à leur sujet.

Ménager la ressource en eau

L'eau est au cœur du concours. Une grande vigilance doit être portée au ménage de cette ressource. Le respect et la valorisation de son cycle doivent être mis en avant dans les propositions.

Références

Aménagements de rafraîchissement

Projet urbain Aéro-Seine, 2020

- rue Blanchard, Paris (75), France
- Programme : dispositif de rafraîchissement sur un espace public, alimenté par le réseau d'eau non potable de la Ville de Paris
- Production : Ville de Paris, lauréat du programme FAIRE design
- Conçu par Studio Idæa avec la collaboration du bureau d'études OGI
- Public visé : riverains et usagers des espaces



Photo Pierre L'excellent / Pavillon de l'Arsenal

Projet Topique-eau vive, 2013

- Bastide du Jas de Bouffan, Aix-en-Provence (13), France
- Programme : fontaine à énergie musculaire
- Production : Association Voyons Voir
- Conçue par Isabelle Daëron, artiste



Photo Isabelle Daëron

Exposition Les chemins de Norias, 2000

- La Roque d'Anthéron (13), France
- Objectifs : mettre en avant l'acheminement de l'eau via des énergies douces et proposer un pôle pédagogique autour de l'agriculture biologique
- Maîtrise d'ouvrage : Fédération des foyers ruraux et Pays d'Aix
- Maîtres d'œuvres / concepteurs : Pierre Luu et Florent Métayer
- Public visé : les familles ayant une parcelle dans le jardin et les visiteurs



Photo Pierre Luu - www.pierreluu.fr

Aménagement éphémère Les lieux possibles, juin 2008

- Quartiers Queyries et Mériaudeck, Bordeaux (33), France
- Objectifs : détournement poétique et activation temporaire d'espaces urbains, investis par des interventions artistiques pluridisciplinaires et des propositions d'usages alternatifs
- Maîtres d'œuvres / concepteurs : le Bruit de Frigo et le Centre d'animation Bastide Queyries
- Public visé : habitants, promeneurs...



Photo Le Bruit de frigo

Projet urbain Le miroir d'eau à bordeaux, 2006

- Bordeaux (33), France
- Programme : Trame verte, parc public urbain
- Fontaine peu profonde sur un bassin de pierre sombre, il reflète la place de la Bourse et les quais, et alterne effet miroir et effet brouillard.
- Maîtrise d'ouvrage : Ville de Bordeaux
- Maîtres d'œuvres : Michel Corajoud, Pierre Gangnet et Jean-Max Llorca
- Public visé : habitants et Touristes



Photo CAUE 63

Aménagement de baignade

Baignade Naturelle Arnaud Beltrame de Lorette, 2015 - 2017

- Lorette (42)
- Programme : 3 800 m2 de baignade avec traitement par jardins filtrants et solarium, 10 040 m2 de plages enherbées, 4 300 m3 d'eau en circulation.
- Objectif : aménager un plan d'eau de baignade d'accès payant modique. Ouverture juillet / août
- Maître d'ouvrage : Commune de Lorette
- Maître d'œuvre : Phytorestore
- Coût de réalisation : 3.5 millions d'euros



Photo Mairie de Lorette (42)

Action de sensibilisation

«Le Big Jump», évènement, depuis 2002

- Évènement annuel, d'échelle européenne
- Objectifs : sensibilisation à la préservation et à la restauration des cours d'eau douce en Europe
- Commanditaire : European Rivers Network
- Concepteurs : European Rivers Network
- Public visé : le grand public



Photo ERN European Rivers Network

FINANCEMENTS



La fontaine de Joze

LOCALISATION : Joze (63350), Puy-de-Dôme

NATURE :

- fontaine du fond du bourg (sud), abreuvoir et lavoir couvert;
- Plan d'eau des Couleyras (ancienne gravière)

ESPACES PROTÉGÉS :

- ZNIEFF de type I et II ; zone NATURA 2000 (directive oiseaux) ;
- ZICO (zone d'importance pour la conservation des oiseaux) ;
- Zone inondable

TRANSPORTS EN COMMUN :

Bus, ligne 6 vers CLERMONT-FERRAND.

ACTIVITÉS - USAGES :

arrosage, fontaine ; promenade ; pêche (plan d'eau)

ÉQUIPEMENTS ET SERVICES PROCHES :

Hôtel-restaurant, commerces (boulangerie...), concession automobile, garages, magasins de sport...

La commune de Joze est distante de 25 km de Clermont Ferrand, 35 km de Vichy et 10 km de Lezoux. Comme tous les bourgs de la plaine de Limagne l'occupation de Joze est ancienne. Les vestiges d'un édifice gallo-romain, un temple dédié à Jovis (Jupiter), d'où découlerait le nom de Joze, en témoignent.

Une part importante de la population communale travaille à Clermont-Ferrand. Le village est mal desservi par les transports en commun. La liaison avec Clermont-Ferrand est assurée uniquement le matin par la ligne 6 du réseau Transdôme et ne fonctionne pas le dimanche.

La commune dispose d'une grande richesse en eau, des sources d'eau minérale gazeuse, des fontaines bien alimentées, des plans d'eau... et l'Allier. La rivière fait l'objet de plusieurs démarches de protection, un espace naturel sensible (ENS), une zone Natura 2000 et une ZNIEFF. Les abords de l'Allier, très peu artificialisés, constituent des refuges de



biodiversité et de fraîcheur. A l'inverse, la plaine presque totalement dépourvue de boisements et de haies, est très exposée aux canicules. Le bourg lui-même bénéficie d'un patrimoine bâti vernaculaire de qualité et d'éléments de petit patrimoine qui témoignent

d'anciens usages et savoir-faire.

Le village sera traversé par la Voie Verte. Après la plage de Vichy, il sera la première halte fraîcheur après plus de 35 km. La traversée de la commune par la Voie verte est ponctuée par 3 fontaines en pierre de Volvic. Comment valoriser ce petit patrimoine de belle qualité, témoin de l'histoire locale ?

Au droit de la commune, le lit de l'Allier est étroit et accélère le courant en créant des tourbillons, particulièrement dangereux. Comment créer un point de rafraîchissement et mettre en lien la fontaine sud et les abords champêtres d'une ancienne gravière réaménagée en espace naturel, potentiel îlot de fraîcheur rural ?

La fontaine sud, en entrée du village et relativement éloignée de l'Allier, a été retenue pour le concours. Elle est située dans un espace champêtre en contre-bas du tracé de la voie verte, enherbé et entouré d'arbres. C'est un ancien abreuvoir en pierre de Volvic, prolongé par un lavoir couvert et alimenté par une source au débit régulier.

Les projets doivent traiter le site de la fontaine et la liaison vers le plan d'eau des Couleyras et ses abords. Aucune baignade ne peut être envisagée dans le plan d'eau. Aucune autre alimentation en eau que celle de la fontaine ne peut être utilisée.



Plan de repérage



Carte des espaces protégés



La plage des Palisses

LOCALISATION : Pont-du-Château (63430) Puy-de-Dôme

NATURE : plage communale sur les rives de l'Allier, sans accès à la rivière.

ESPACES PROTÉGÉS :

- zone Natura 2000;
- ZNIEFF de type 1 & 2 ;
- Zone inondable

TRANSPORTS EN COMMUN :

Gare ferroviaire, navette jusqu'à Clermont-Ferrand (Transdôme), ligne 36, arrêt Pont d'Allier,

ACTIVITÉS - USAGES :

espace public de détente, barbecue, promenade, pêche,

EQUIPEMENTS ET SERVICES PROCHES :

parking, parc paysager avec aire de jeux, bancs, tables de pique-nique et barbecues, bornes espace sport orientation. Voie verte et circuits de randonnées. Restaurant, commerces (boulangerie...).

La commune de Pont-du-Château est intégrée à Clermont-Auvergne-Métropole, mais située en périphérie du cœur métropolitain. Elle est à 10 minutes en voiture de Clermont-Ferrand, en dehors des heures de pointe. Disposant de nombreux équipements publics et commerces, elle est considérée comme un pôle de vie.

Le centre-bourg est à 1 km de la gare. Les lignes de bus 1, 2, 6 et 35 desservent la commune.

C'est un lieu de résidence apprécié pour son cadre de vie, entre l'hyperurbanisation clermontoise et la campagne avoisinante, les exploitations agricoles et les rives de l'Allier.

La proximité de l'Allier a marqué l'aménagement de la ville, construite de part et d'autre de la rivière. Pont-du-Château a longtemps été le port fluvial de Clermont-Ferrand, seul port bâti sur l'Allier entre Brioude et Moulins, utilisé pour transporter par sapinière du charbon, du vin, des pierres de Volvic, du papier, du bois ou encore du chanvre à destination de Paris. Un quai et quelques anneaux d'amarrage



témoignent encore de cette activité. Le développement du chemin de fer a mis fin à ces épopées fluviales, à partir de 1865.

Sur sa rive nord, la vieille ville et son château dominant la rivière. Ils sont protégés par une ZPPAUP (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager).

En rive droite, les quartiers récents comprennent essentiellement des tissus pavillonnaires, quelques équipements publics et des bâtiments d'activité. La plaine céréalière de Limagne, secteur d'agriculture intensive, s'étend au nord du territoire communal. Consciente de l'importance de conserver la faune et la flore, la commune a souhaité installer une passe à poissons afin de favoriser la remontée des saumons. Elle envisage de créer un Espace naturel sensible en contrebas du pont routier.

Les berges de l'Allier de Pont-du-Château attirent de nombreux habitants de Clermont-Ferrand et des communes avoisinantes, ainsi que nombre de touristes. Pont-du-Château est identifiée comme un pôle structurant de la Voie verte.

La plage des Palisses, en rive droite de la rivière, est une plage familiale. Elle fait face au bourg et offre de très belles vues vers le château et le centre bourg. Le sol est engazonné et l'espace planté de grands arbres est soigneusement entretenu. Des bancs et tables permettent de pique-niquer. La rive terreuse et surélevée rend difficile l'accès au lit de la rivière. Son fond glissant et caillouteux et son cours peu profond empêchent une réelle baignade.

Elle a été retenue comme un des quatre sites du concours. Comment inviter avec poésie et ludisme au rafraîchissement ou au bain de pied dans l'Allier, sur cette plage historique de la batellerie ?



Plan de repérage



Carte des espaces protégés



L'écopôle du val d'Allier

LOCALISATION : Pérignat-sur-Allier et La Roche-Noire

ESPACES PROTÉGÉS :

- Natura 2000,
- ZSC (Zone spéciale de conservation) ;
- ENSIL (Espace naturel sensible d'initiative locale),
- ZNIEFF de type 2 ;
- zone inondable et champs d'expansion des crues

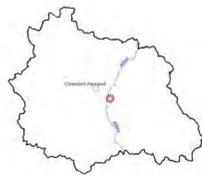
TRANSPORTS EN COMMUN :

- bus ligne C de Clermont-Ferrand à Cournon,
- bus 37 de Cournon à Mur-sur-Allier. Pas de bus le dimanche.

ACTIVITÉS - USAGES : observatoires (observations naturalistes et photographiques), promenade, Voie Verte, pêche, baignade (interdite), maraîchage biologique, écopâturage, animations nature, journées pédagogiques

ÉQUIPEMENTS-SERVICES : super-marché ; activités économique ; parkings, vestiges de l'activité d'extraction de graviers, observatoires naturalistes, points de vue, sentiers de promenade, platelages, bancs, espace test agricole.

Aux portes de l'agglomération clermontoise, l'Écopôle du Val d'Allier relève le défi de concilier nature et activités humaines autour de quatre piliers : biodiversité, agroécologie, enjeux sociétaux, écovalorisation. C'est un site de 140 hectares, dont 30 sont en eau, issu de la réhabilitation de gravières. Il borde la rive droite de l'Allier à la hauteur de Cournon et marque le basculement entre l'agglomération clermontoise et les espaces ruraux du Val d'Allier et du Livradois. Le cours de l'Allier aux abords de Cournon est réputé dangereux. L'Écopôle est identifié comme un pôle structurant de la Voie verte.



Le site est peu desservi par les transports en commun, ce qui mène à utiliser les véhicules personnels pour s'y rendre. Différentes pratiques sont constatées sur le site et ses abords : la promenade et la randonnée, la pêche, des pratiques de baignade sauvage, ... Chaque année de plus en plus d'habitants de l'agglomération

se baignent, pique-niquent et font des barbecues, sans se préoccuper des interdictions. La faune et la flore sont piétinées et impactées à chaque perturbation du milieu. Les baigneurs génèrent également des conflits d'usages et des problèmes de sécurité et de nuisance par des pratiques associées comme le feu, le dépôt de déchets...

Le tronçon de la Voie verte qui traverse le site du nord au sud est praticable depuis mars 2021. Il connaît déjà une très importante fréquentation de cyclistes et promeneurs qui risque d'accroître les pratiques de baignade et la pression sur les milieux naturels.

Pour le SEAT syndicat gestionnaire du site, il devient urgent de proposer des alternatives à la baignade sur le site.

Le secteur retenu pour l'installation d'un prototype est situé à une cinquantaine de mètres de la Voie Verte, entre l'Allier et les étangs. Il est aride, peu arboré. Il n'est pas alimenté en eau et son sol est constitué de graviers. Au cœur de l'espace se trouve un vestige industriel : des éléments - conservés pour évoquer la mémoire du lieu - du crible qui servait à trier les graviers.

Comment, à deux pas des berges de l'Allier et des étangs, proposer de nouvelles manières de se rafraîchir sans dénaturer le site?



Plan de repérage



Carte des espaces protégés



La plage de Longues

LOCALISATION : Vic-le-Comte (63457) Puy-de-Dôme

NATURE : plage familiale de sable fin sur les rives de l'Allier.

ESPACES PROTÉGÉS

- ZNIEFF de type I et II
- zone Natura 2000
- Zone inondable

TRANSPORTS EN COMMUN :

- gare ferroviaire de LONGUES
- bus (Réseau de transport régional, ligne 40)

ACTIVITÉS - USAGES :

promenade, location de canoës, baignade (interdite), plongeurs depuis le pont ou les rochers en rive gauche de la rivière

COMMERCES PROCHES : restaurant, tabac, boulangerie, supermarché

ÉQUIPEMENTS : poubelles

La plage de Longues, éloignée de 22 km de Clermont-Ferrand, est située sur la commune de Vic-le-Comte, ville au patrimoine exceptionnel. Vic-le-Comte est un pôle de vie et dispose de nombreux équipements et services. Elle constitue un relais important et dynamique de services locaux. Autrefois entourée de vignes et carrefour commercial important, la ville a désormais une vocation résidentielle marquée.

La ville offre un cadre de vie de qualité, aussi bien dans les tissus anciens du cœur du bourg de Vic ou dans ses hameaux que dans les espaces naturels des rives de l'Allier ou dans la belle forêt de la Comté toute proche. Elle a deux bourgs principaux, celui de Vic, éloigné de l'Allier de 4,5 km et celui de Longues situé au bord de la rivière et de la gare. Aisément accessible par la ligne ferroviaire, en bus ou en véhicule privé, la commune est attractive pour les ménages du cœur urbain et la fréquentation de la plage de Longues n'est pas près de décroître.

La plage de Longues est située sur la rive droite de l'Allier. Elle est



pratiquée de très longue date, fréquentée par de nombreuses familles. C'est un site à enjeux écologiques forts. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique identifie cette portion de l'Allier comme un «cours d'eau à remettre en bon état» et qui fait partie «espace de mobilité de la rivière à préserver ou à remettre

en état». Le site est identifié comme un réservoir de biodiversité à préserver, une ZNIEFF de type 2 et une zone Natura 2000. Il est exposé à la présence d'ambrosie, plante invasive et allergène. Le site est exposé au risque de crues. Un repère de crues sert à « maintenir la mémoire collective et transmettre la connaissance du risque ».

Une interdiction d'accès des voitures à la plage a été mise en place en été 2021.

Bien que la baignade y soit interdite, de nombreux nageurs la pratiquent. Malgré les courants forts et la variabilité des fonds, certains prennent des risques importants, traversent la rivière à la nage pour plonger depuis les rochers de la rive gauche, ou encore sautent du pont SNCF.

A quel espace de baignade peut-on rêver à long terme sur la Plage de Longues? Quel micro-aménagement permettrait, dans le contexte actuel d'interdiction de baignade dans l'Allier, d'apprécier un rafraîchissement au bord de la rivière?

Une intervention sur le site implique une vigilance particulière sur les activités pratiquées sur la plage et sur celles qui seront liées à la mise en place du prototype. Il convient d'intégrer au projet l'objectif de valorisation globale du site. Les risques liés au débit, à la morphologie de l'Allier constituent des limites à prendre en compte dans la conception.



Plan de repérage



Carte des espaces protégés

